

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 22 mai à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- DM-2018-00015 - 424, rue Kingston

La demande vise à autoriser une marge de recul latérale de 1,76 mètre pour le bâtiment principal. La marge de recul minimale prescrite à la grille des spécifications annexées au Règlement de zonage numéro 431 est de 1,95 mètre.

Le tout en référence au certificat de localisation, réalisé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 2018, sous le numéro 14352 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 2 MAI 2018.
M^e Julie Waite, Greffière